



FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020

Photo d'identité
(à coller ici)

Pièces justificatives obligatoires
à fournir pour valider l'inscription
(*tout dossier incomplet ne sera pas traité*) :

- Cette fiche d'inscription, complétée et signée.
- Un certificat médical.
- Une photo d'identité ou une Photocopie d'une pièce d'identité.



Choisissez votre discipline

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---|--|
| <input type="radio"/> Kick Boxing | <input type="radio"/> Muay Thai | <input type="radio"/> Préparation Physique Boxe | <input type="radio"/> Cross N Boxe |
| <input type="radio"/> Lady Fit Boxing | <input type="radio"/> Silat Defense | <input type="radio"/> Boxe Sénior | <input type="radio"/> Boxe Anglaise |
| | | <input type="radio"/> MMA / Ju Jitsu Brésilien | <input type="radio"/> Kick Boxing enfant |



Qui êtes-vous ?

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Numéro de mobile : _____ Adresse email : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom, prénom et numéro) : _____



Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné _____
représentant légal autorise mon enfant (Nom et Prénom) _____
à pratiquer l'activité _____



Le règlement se fera directement au coach (Paiement en 5 chèques maximum à l'ordre de **Academy SKD**)
Cotisation annuelle de 350 € par discipline, sauf Boxe Sénior qui est de 200 €

En adhérant à l'Association Academy SKD, j'autorise expressément l'Association Academy SKD (ci-après dénommée l'Association), les professeurs ou toute entreprise tierce représentant l'Association, à utiliser mon image sur les supports de communication on et off-line existants ou à venir (site internet, réseaux sociaux, flyers, presse, affiches, télévision, etc...) dans le cadre de la promotion des activités de l'Association.

Je reconnais également être informé(e) que je peux à tout moment bénéficier d'un droit de retrait sur simple demande écrite adressée au Président de l'Association.

Je déclare avoir pris connaissance des notices d'information aux garanties de base attachées à ma licence qui sont consultables sur le site internet de la FFKMDA ainsi que le bulletin d'adhésion «SPORTMUT» permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance «accidents corporels de base» auprès de la Mutuelle des Sportifs. Je déclare avoir été informé que la souscription d'une assurance individuelle accident ou d'une garantie complémentaire ne sont pas obligatoires mais néanmoins fortement conseillés. En adhérant, vous acceptez que l'ACADEMY SKD mémorise et utilise vos données personnelles collectées via ce formulaire et destinées à l'usage exclusif de l'association. Afin de protéger la confidentialité de vos données, l'ACADEMY SKD s'engage à ne pas les divulguer ou transmettre conformément au Règlement Général de Protection des données (RGPD) du 25 mai 2018. Pour en savoir plus sur la gestion de données et vos droits, rendez-vous sur le site de l'academy SKD.

J'autorise l'association à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire du titulaire
ou du représentant légal :

CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU
DOSSIER COMPLET ET PAYÉ





REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables au sein de l'association Academy SKD Boxe, notamment pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes énoncées dans ce document.

1. Définition des termes :

- « l'association » : désigne l'association Academy SKD Boxe ;
- « coach(es) » : désigne le ou les entraîneurs et son/ses ou leur(s) assistants ;
- « équipements de protection » : désigne les gants, bandages, casques, protège-dents, protège-tibias, coquilles ;
- « les installations » : désigne le lieu de l'entraînement. Il peut notamment s'agir, sans que cela soit limitatif d'une salle de sport, d'un gymnase ou d'un stade ;
- « Baby Boxing » : désigne toute personne physique de 5 et 6 ans et pratiquant la motricité kick Boxing au sein de l'association ;
- « enfant » : désigne toute personne physique âgée, à la date de l'inscription de 7 à 12 ans et pratiquant le kick boxing au sein de l'association ;
- « pratiquant » : désigne tout pratiquant de boxe anglaise, kick boxing, muay thai, lady fit boxing ou krav maga, boxe sénior et Ju Jitsu Brésilien adulte ou enfant, au sein de l'association.

2. Objet

La section permet à toutes et tous de pratiquer la boxe anglaise (dès l'âge de 14 ans) discipline placée sous l'autorité de la FSGT, auprès de laquelle l'association est affiliée, ainsi que le kick boxing (dès l'âge de 7 ans) et le muay thai, disciplines placées sous l'autorité de la FFKMDA, auprès de laquelle l'association est affiliée et le krav maga, discipline placée sous l'autorité de la FFK, auprès de laquelle l'association est affiliée. Le Baby boxing, Le Lady Fit Boxing, cross N Boxe, Boxe Sénior et Ju Jitsu Brésilien ne dépendent d'aucune fédération.

3. Enseignement

Les entraînements sont encadrés par un coach titulaire du diplôme fédéral ou diplômé d'Etat, pouvant être assisté ou secondé d'un ou plusieurs assistants titulaires ou non du diplôme fédéral ou diplômé d'Etat.

4. Pratique

Pour pratiquer, la fourniture des documents suivants est obligatoire dès le début de saison :

- photo d'identité ;
- certificat médical valable pour la saison en cours (le pratiquant est invité à utiliser le formulaire figurant sur la demande de licence. A défaut, le certificat doit mentionner l'aptitude à la pratique de la discipline choisie — entraînements et combats) ;
- le dossier d'inscription complété et signé ;
- le formulaire de demande de licence dûment complété ainsi que les éventuelles pièces qui y sont mentionnées ;
- acquittement de la cotisation au club et de la licence .

Les éventuels stages et formations font l'objet d'un paiement distinct et ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.

Le matériel demandé par le coach est obligatoire. Pour la boxe anglaise, une liste figure ci-après (rubrique « dispositions spécifiques à la section boxe anglaise »).

5. Règles de fonctionnement

Les règles suivantes ont notamment pour objet d'assurer la sécurité et l'hygiène des pratiquants.

5.1. Pré-requis

Pour être admis à s'entraîner, le pratiquant doit :

- être en possession de sa licence fédérale lors de sa venue aux entraînements, avoir un dossier d'inscription complet et être à jour de sa cotisation ;
- être en possession de tous ses équipements de protection, sans exception.

5.2. Briefing

Un briefing est organisé au début de chaque entraînement, notamment afin de permettre à chacun de faire part aux coaches de ses éventuels problèmes physiques mineurs, ne nécessitant aucune confidentialité (courbatures par exemple). Tout autre problème médical, même ponctuel, intervenant en cours de saison doit être signalé au coach, de façon confidentielle si nécessaire.

5.3. Respect

Le respect de soi-même, des autres pratiquants, des coaches, des installations et du matériel doit être observé en toute circonstance.

5.4. Matériel

S'agissant plus spécifiquement du matériel, les pratiquants devront ranger soigneusement celui appartenant à l'association, en fin de séance et/ou après l'avoir utilisé (par exemple : nattes en mousse, haltères, bandes élastiques, cerceaux, etc.). Les pratiquants devront éviter de laisser trainer leur propre matériel au sol, d'abord pour des raisons d'hygiène personnelle, et aussi pour l'hygiène et la sécurité des autres pratiquants. Un gant trainant au sol peut se

charger de poussières et impuretés qui, en cas de contact avec l'œil d'un autre pratiquant lors d'une opposition, peuvent causer des dommages. A ce titre, il est rappelé que le matériel peut être accroché aux cordes du ring.

5.5. Consignes

Pour des raisons de sécurité, les pratiquants s'engagent à écouter et à respecter les consignes données par les coaches, notamment quant à l'exécution des exercices.

5.6. Retards

Les retards de moins de dix minutes sont tolérés s'ils restent ponctuels. Au-delà de dix minutes, l'accès à l'entraînement pourra être refusé, pour des raisons de sécurité. En effet, il peut être dangereux de rejoindre un entraînement en cours, sans avoir assisté au briefing et sans s'être préalablement échauffé.

5.7. Effets personnels

Les pratiquants sont invités et encouragés à surveiller leurs effets personnels. En cas de vestiaire ne fermant pas à clef, les sacs peuvent être amenés en salle d'entraînement mais devront être laissés sur le côté, de façon à gêner le moins possible la pratique. Il est fortement déconseillé d'amener à l'entraînement de l'argent ou des objets de valeur (téléphone portable, bijoux, etc.) et de les laisser sans surveillance. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels lors des entraînements. Il est rappelé que l'association ne dispose pas de pouvoirs de police.

5.8. Bijoux

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux lors des entraînements.

5.9. Enfants

Pour des raisons de sécurité, les entraînements « enfants » sont limités en nombre de pratiquants. Il ne pourra pas être accepté plus de vingt (20) enfants par entraînement en kick boxing. Plusieurs créneaux d'entraînement sont proposés chaque semaine. Les places sont attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». En début de saison l'enfant, en accord avec ses parents, est donc invité à choisir le ou les entraînement(s) au(x)quel(s) il souhaite assister. Dès que vingt (20) enfants (s'agissant du kick boxing) seront inscrits sur un même créneau, celui-ci sera considéré comme complet.

6. Paiement et remboursement

La cotisation doit être payée lors de l'inscription. Celle-ci inclut le coût de la licence fédérale, sauf pour le lady fit boxing, Cross N Boxe, Boxe Sénior, Baby Boxing et Ju Jitsu Brésilien qui ne dépendent d'aucune fédération.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année, sauf en cas de force majeure, (ex : blessure ou autre pathologie survenant en cours de saison et empêchant de pratiquer la discipline choisie). En pareil cas, un remboursement au *pro rata temporis* pourra être effectué sur demande, après remise du ou des justificatif(s) correspondant(s) qui seront demandés par l'association (ex : certificat médical) et après étude de la demande par l'association. Le coût de la licence fédérale ne pourra pas être remboursé.

7. Dispositions spécifiques à la section « boxe anglaise »

7.1. Matériel

Pour pratiquer la boxe anglaise, le matériel suivant est obligatoire :

- bandages ;
- protège-dent moulé et adapté ;
- coquille pour les hommes ;
- chaussures de boxe obligatoires pour les entraînements en salle de boxe ;
- chaussures de sport type « running » pour les entraînements en extérieur (stade) ;
- casque ;
- gants : les gants avec velcros sont à privilégier. Pour les enfants, le poids des gants doit être de 10 onces (oz). Pour les adultes lors de l'entraînement des gants de 14 oz sont préconisés pour les hommes et de 12 oz pour les femmes. Il est rappelé que dans le cadre des compétitions, les gants de 10 oz sont réservés aux pratiquants de moins de 64 kilos ;
- tenue de sport ;
- corde à sauter.

Fait à Montigny-le-Bretonneux le/...../.....	En deux (2) exemplaires, dont un a été remis au pratiquant
Nom, prénom et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :	